

PRÉFET DE L'ISÈRE



RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire
de la Ville de Seyssins
pour la période du 01/09/2016 au 31/08/2019

Document à adresser par courriel à :

joel.ledoux@isere.gouv.fr

rythmes-educatifs.cafisere@caf.cnafmail.fr

ce.38i-del-action-educ@ac-grenoble.fr

1 - Informations générales

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Ville de Seyssins

Responsables du PEDT :

Fonction	Nom, prénom, téléphone	Adresse postale et courriel
Maire :	Fabrice HUGELÉ	fabrice.hugele@mairie-seyssins.fr
Correspondant(e) du PEDT	Philippe CHEVALLIER	philippe.chevallier@mairie-seyssins.fr
Coordinateur PEDT	Charly BERNARD	charles.bernard@mairie-seyssins.fr
Autre responsable		

2 - Valeurs éducatives et citoyennes partagées par les différents acteurs

« Les activités proposées doivent permettre de répondre aux besoins identifiés du public visé et aux grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation ».

« Les valeurs éducatives qui président à la mise en œuvre des activités doivent être définies et explicitées conjointement par les partenaires en préalable à la réflexion sur les activités ».

« Ces valeurs fondent le « vivre ensemble » et doivent prendre en compte les dimensions de lutte contre les inégalités et les discriminations ainsi que les situations de difficulté ou d'échec scolaire » (article L551-1 du code de l'éducation).

LE PEDT 2013/2016 s'appuyait-il sur des valeurs éducatives et citoyennes ? oui non

Si oui, ces valeurs sont-elles partagées par l'ensemble des acteurs éducatifs ? Semblent-elles toujours pertinentes ?

Valeurs éducatives et citoyennes du projet 2016/2019 :

Le projet éducatif Seyssinois a été élaboré avec les acteurs pour lesquels un certain nombre de valeurs sont partagées.

Elles sont le fruit même des fondements de notre République. Elles s'appuient sur :

- Celles de l'école qui sont celles qui fondent notre société,
- Les **valeurs laïques et républicaines**, rappelées notamment dans toutes les conventions que la Caf signe avec ses partenaires, ainsi que la charte de la laïcité affichée dans l'ensemble des écoles,
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948),
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant ratifiée par le Parlement français (1989),
- La charte du réseau français des villes éducatrices (1990),
- La Charte Européenne de l'Égalité Femme/Homme (2005, 2006),
- Démarche de l'Égalité de La Métro (2012).

D'autres correspondent à des références locales mises en débat collectivement, spécifiques à la Ville de Seyssins :

- Le projet éducatif communal de la ville de Seyssins (1990)
- La charte développement local à caractère éducatif (2004).
- Le projet éducatif local (PEL) de la ville de Seyssins (2004).
- La charte de la vie associative, 2009 mise à jour en janvier 2013, fait référence au PEL.
- La charte de l'égalité Femme/hommes, validée en conseil municipal le 30 mai 2011.
- Chaque convention d'objectifs et de moyens passée avec les associations fait référence au PEL (2005).

Les acteurs du projet éducatif se sont entendus sur les finalités éducatives sous-tendues par le projet : ces derniers insistent sur la nécessité de la réussite éducative de chaque enfant et jeune et de leur donner des moyens de mieux construire leur personnalité, en se référant à la notion d'éducation globale présentée ci-dessous.

3 – Constats d'ordre général sur le PEdT

Indiquer 2 ou 3 points de satisfaction ressentis par l'ensemble des acteurs éducatifs :

- Avec les aménagements horaires, les matinées permettent aux enfants de rester concentrés sur les différents temps apprentissages,
- L'allongement du temps méridien permet aux enfants du premier service de déjeuner plus tranquillement sans être pressés par le temps,
- Partenariat développé entre le collège et l'association LEJS (Loisirs Enfance Jeunesse de Seyssins) pour l'accueil de collégiens durant une partie du temps méridien.

Indiquer 2 ou 3 points d'insatisfaction ressentis par l'ensemble des acteurs éducatifs :

- Les enfants de maternelles qui démarrent leur journée par l'accueil périscolaire ont une journée trop chargée s'ils restent aussi dans l'enceinte scolaire le midi et le soir.

C'est l'addition des temps périscolaire et classe qui allongent la journée et la rend difficile à vivre pour ces enfants. Ce constat peut aussi se percevoir avec les enfants du CP et du CE1. Certains enfants sont en manque de sommeil, mais cela est plutôt dû au rythme de repos dominical pas assez bien respecté.

Une réflexion doit être conduite avec les parents, il semble important de reprendre un travail collectif sur les rythmes de vie de l'enfant, sur le sommeil.

- La durée différente entre les matinées et les après-midi rend plus complexe l'organisation des apprentissages complémentaires, tels que l'enseignement du sport, les sorties piscines... notamment avec les cycles II.
- Certains enfants peuvent être en surconsommation d'activité, et lorsque ce phénomène est repéré, les enseignants en discutent avec les familles pour essayer de les conseiller en vue d'en limiter éventuellement la pratique. Il pourrait s'avérer judicieux de réfléchir à des règles plus contraignantes (par exemple pas d'inscription systématique sur les trois temps du périscolaire, ou une semaine en périscolaire le matin et le midi, une autre semaine en périscolaire le midi et le soir...). Ceci est cependant plus facile à dire qu'à faire car cette démarche peut rapidement être assimilée à de la discrimination.

Commentaire éventuel :

Trouver en collaboration avec le RAM (Relai Assistantes Maternelles) des modes de garde alternatifs qui permettraient aux parents de conserver un temps de garde et pour les enfants de sortir d'une vie collective trop lourde et envahissante.

4 - Objectifs du PEdT - Annexe A à remplir

Rappelez les objectifs fixés pour la période 2013-2016 :

- Le Projet Éducatif de Seyssins porte sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant et du jeune, que ce soit à l'école, durant ses loisirs, ou au sein de la famille.
- Il est fondé sur la notion de parcours éducatif cohérent et harmonieux au bénéfice des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans (et plus particulièrement de ceux qui rencontrent, ou risquent de rencontrer, des difficultés spécifiques pouvant les conduire à l'échec scolaire ou à des situations d'exclusion pour des raisons d'ordre familial, social ou culturel, ou encore en raison de handicaps physiques).
- Celui-ci reste d'actualité, sachant que l'ensemble des acteurs a exprimé, lors de la première phase de consultation de la réforme, le désir de ne pas « rajouter du temps à la journée de l'enfant ».
- La cohérence éducative constitue donc une base d'intervention partagée et reconnue par l'ensemble de la communauté éducative de Seyssins. Ainsi, le Projet éducatif permet une vision globale de la politique de la commune en ce qui concerne la petite enfance, le scolaire, le périscolaire, l'extrascolaire mais aussi les orientations politiques destinées aux jeunes adolescents et jeunes adultes. La commune est porteuse d'une offre éducative qu'elle rend ainsi plus lisible.
- La démarche éducative peut être résumée sous la forme « faire avec les enfants et les jeunes ». Elle vise à considérer que les enfants et les jeunes doivent être auteurs et acteurs de leur vie.

Les acteurs éducatifs affirment que le PEDT doit être à Seyssins à l'identique du PEL et dont les axes essentiels sont les objectifs définis ci-dessus.

Aujourd'hui, ces objectifs sont-ils connus et partagés par l'ensemble des acteurs du PEdT ? (Élus, enseignants, intervenants, partenaires associatifs, parents, etc.)

Les objectifs s'étaient-ils suffisamment appuyés sur un diagnostic initial ? oui non

Le ou les projets d'école ont-ils été pris en compte ? oui non

Semblent-ils toujours pertinents ? Oui. Certains temps d'enseignements du sport sont mis à profit pour organiser une représentation des élèves élémentaires pour les élèves, ce qui renforce aussi les liens entre enfants des différents quartiers de Seyssins.

Comment l'articulation avec les autres dispositifs existants a-t-elle été mise en place ?

- Une convention entre le collège et LEJS encadre les modalités d'accueil des collégiens sur le temps méridien,
- L'équipe enseignante du collège travaille en étroite collaboration avec l'équipe du pôle jeunesse pour organiser les diverses séances destinées aux collégiens repérés dans le cadre du CLAS, ainsi que des enseignants d'écoles élémentaires qui s'assurent également de ce lien.
- Le CEL a été intégré dans le PEL avant que celui-ci ne soit transformé en PEdT,
- Le Contrat Enfance Jeunesse conventionné avec la Caf permet une cohérence sur les temps périscolaires (maternels et élémentaires), ainsi que sur certains temps extra-scolaires (stages multisports, accueil de jeunes...).

La mise en œuvre du PEdT a-t-elle permis une implication des enfants dans d'autres projets du village ou du quartier ? oui non

- La maternelle des Îles par exemple, en poursuivant son projet d'intégration « ma ville, mon quartier, mon école » permet une implication de l'école vers l'extérieur, et de faire connaître ce qui se passe dans l'école. Des rencontres sont assez régulièrement organisées en dehors des temps scolaires (spectacles divers, expositions...) pour renforcer les liens entre parents et facilitent le rapprochement avec les enseignants.
- Des échanges et actions communes sont assez régulièrement mis en place avec les enfants de maternelle et le CCAS pour œuvrer vers un rapprochement intergénérationnel, collaboration continue à chaque semaine bleue.
- L'école élémentaire Condorcet continue le travail exploratoire réalisé avec les enfants sur la façon dont la commune évolue tant au niveau urbain qu'écologique (projet sur le patrimoine, sur l'eau...).

Objectifs partagés par les acteurs éducatifs pour la période 2016/2019

Maintenir les cycles d'activités mis en place (E2C), en conservant la variété et en prêtant une attention à ceux-ci permettant aux enfants d'être moins ou pas sollicités (jeux et détente, yoga, relaxation), en respectant au mieux les rythmes de l'enfant.

Poursuivre les projets mis en œuvre ciblant les collégiens (temps méridiens et autres), élargir si possible aux plus grands.

Réfléchir à l'organisation des accueils de loisirs extrascolaire, en plus étroite collaboration avec les acteurs concernés (ex : intégration du centre de loisir maternel et élémentaire dans les écoles). Il convient de prendre en compte les fonctionnements des diverses entités occupant les lieux à divers moments, et de s'assurer d'une bonne gestion de la logistique qui s'en suit.

Mixer les publics selon les activités plutôt qu'en ciblant les âges (ex avec les multisports proposant des activités de découverte sportives aux 10/15 ans).

5 - Concertation – Pilotage

Implication des acteurs éducatifs dans l'élaboration et le suivi du PEdT :

Acteurs éducatifs		Participation au comité de pilotage	Autre modalités d'implication
Parents		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Les délégués des parents d'élèves sont invités à la Com° Vie scolaire et d'autres groupes ad-hoc.
Enseignants		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Idem avec les directeurs d'écoles
Intervenants	Personnels communaux		
	ATSEM	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	Animateurs	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	L'association LEJS est présente systématiquement dans les divers groupes de travail.
	ETAPS	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	Autres intervenants		
	Associations	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Gr de w ad-hoc
	Bénévoles	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	(cf. CLAS) + veille éducative (une personne qualifiée), Les DDENs (Commission Vie Scolaire)
Prestataires	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Institutions		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Inspectrice de circonscription (Commission Vie Scolaire + gr de W ad-hoc)
Élus		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Conseil des sages		<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Enfants		<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	

Quelles sont les éventuelles difficultés ?

Comme pour toutes les instances de ce genre, le calendrier dense de chaque organisation ne permet pas la complémentarité qui est nécessaire pour que vive un véritable comité de pilotage. Chacun met en avant ses propres impératifs.

Les partenaires ont relevé l'intérêt de mettre en place des rencontres plus régulières (de une à trois par an).

Modalités de pilotage

N'ayant jamais été définies au départ, les rencontres mises en place l'ont été soit à la demande spécifique d'un partenaire, soit en fonction de l'actualité ou de l'évolution réglementaire.

La composition du comité de pilotage a-t-elle évolué au cours de la période ? oui non

Si oui, précisez :

Modalités de concertation

- Des réunions publiques et/ou thématiques ont-elles été organisées ? oui non
- Ces réunions ont-elles facilité l'implication des familles et des habitants ? oui non
- Les modalités de pilotage sont-elles satisfaisantes ? oui non
- L'évaluation locale a-t-elle donné lieu à des réunions spécifiques, des questionnaires, enquêtes, etc. ? (Apporter des précisions sur les modalités et joindre tout document utilisé). oui non

Le PEL a été l'objet d'une évaluation réalisée en 2009, mais les outils nécessaires au rassemblement des données éparses n'ont pas été mis en place.

Modalités de pilotage et de concertation pour la période 2016/2019

Les partenaires ont relevé l'intérêt de mettre en place des rencontres plus régulières (de une à trois par an).

Il nous reste à mettre en place le véritable comité de pilotage, de concertation et d'évaluation qui nous fait défaut. Il faut s'inspirer de celui présenté dans le PEL (2004).

- Le comité de pilotage est une véritable commission extra municipale du projet éducatif de territoire. Il est présidé par l'adjoint au Maire de Seyssins, chargé de l'Éducation et auquel participent les élus et les techniciens concernés, les représentants des services de l'État et l'ensemble des partenaires éducatifs. Il a été composé de manière à assurer une représentation de l'ensemble des partenaires locaux. Le Comité de pilotage établit le constat, définit les objectifs généraux et le projet global du PEDT, valide les actions susceptibles d'être intégrées au projet. Il s'assure de la mise en place d'une gestion concertée des ressources humaines. Il veille au bon déroulement du dispositif et au respect des objectifs fixés. Il définit le cahier des charges de l'évaluation globale. Il est un lieu de cohérence de l'ensemble des actions et projets portés par les différents acteurs et d'articulation avec les autres dispositifs contractuels signés sur le territoire communal. La commission se donne les moyens nécessaires pour remplir sa mission : formes de travail appropriées et outils administratifs nécessaires au fonctionnement.
- Il devrait se réunir 2 fois par an** pour vérifier l'état de réalisation des objectifs et effectuer l'évaluation des actions menées. Des groupes de travail par thème pourraient être créés. D'autres partenaires pourraient être associés au travail de ces groupes.
- Un Groupe de Pilotage Restreint, présidé par l'Adjoint au Maire chargé de l'Éducation, pourrait être chargé d'impulser les actions visant l'animation, la coordination et l'évaluation du Projet Éducatif de Territoire. Il serait composé des partenaires institutionnels (Inspection Académique, DDJS, CAF, Conseil Général (par rapport au collège), d'experts associés, de l'association LEJS) ayant une mission reconnue d'intérêt général et des services municipaux. Une réunion par trimestre située entre les deux réunions de la commission plénière.
- La fonction de coordination et l'animation du projet apparaissent comme les facteurs premiers de sa réussite. Il est très important également que les divers acteurs bénéficient de toutes les informations, au fur et à mesure de l'avancée du projet. Il apparaît que le coordinateur ne peut pas garantir à lui seul une diffusion des informations et des échanges entre les différents partenaires participants. Il ne peut, seul, réussir une réelle implication de tous.

Le PEL a été l'objet d'une évaluation entreprise en 2009 et aboutie en 2011 avec le concours de l'ADEF **mais les outils nécessaires au rassemblement des données n'ont pas été utilisés depuis.**

L'évaluation du Projet Éducatif Local de la ville a été commandée à l'ADEF qui en a assuré le support méthodologique et le suivi selon les procédures requises. **Cette évaluation concomitante** « chemin faisant » et **dynamique** a puisé sa légitimité dans les orientations du projet 2004-2010 et a permis après 4 années de mise en œuvre, d'observer les conditions d'animation et de développement de ce Projet ainsi que d'en apprécier les premiers résultats. Un groupe de pilotage a suivi l'ensemble des travaux.

L'évaluation de cette période est disponible et **la commune dispose d'une méthodologie et d'un référentiel d'évaluation concomitante du Projet Éducatif Local donc du PEDT qu'il faut désormais utiliser régulièrement.**

6 - Modalités d'organisation des différents temps

L'organisation que vous avez mise en place en 2013-2016 est-elle satisfaisante dans l'intérêt des enfants (rythmes, besoins) ? oui non

Pour les élémentaires :

Des ajustements ont-ils été faits en cours de période ? oui non

Si oui précisez :

Quels sont les points positifs ?

La formule atelier en fin d'après-midi permet aux enfants d'être sensibilisés à diverses activités (sportives, culturelles, artistiques...), susceptibles de leur donner une appétence vers un approfondissement, qui peut éventuellement être assuré par le monde associatif.

Les associations telles que le C2S, le rugby observent un effet levier de par leurs interventions intégrées sur les temps périscolaires.

L'organisation de 5 demi-journées le matin est très positive pour les apprentissages

Quels points restent à améliorer ?

La multiplicité de l'offre a été évoquée par les coéducateurs, et cette pléthore d'activités conduit les enfants à un sur-activisme, voire du consumérisme, mais ceci mérite une analyse plus fine.

Pour les maternelles :

Des ajustements ont-ils été faits en cours de période ? oui non

Si oui précisez :

Quels sont les points positifs ?

Quels points restent à améliorer ?

Le fait que les enfants doivent se lever 5 fois de suite dans la semaine ne leur permet plus cette respiration qu'ils avaient quand il n'y avait pas d'école le mercredi matin. La fatigue ressentie les jeudis matins provient de la multiplicité des rythmes (et des lieux) du mercredi : accueil périscolaire du matin, puis classe, puis accueil périscolaire du midi, puis centre de loisirs... Alors qu'auparavant, beaucoup d'enfants étaient soit en famille (« grasse matinée »), soit chez les grands-parents, soit chez la nounou, avec un seul, voire deux référents sur la journée contrairement à ce qui se passe actuellement.

Mettre en place des interventions auprès des parents pour expliquer, rappeler qu'une journée entière passée en collectif constitue en elle-même une source de fatigue, qui peut s'additionner à une mauvaise récupération si le rythme du repos dominical n'est pas respecté.

Changement des rythmes et horaires : Il aurait fallu pouvoir moduler et dissocier le rythme de vie des maternelles de ceux des élémentaires.

Pour les collégiens :

Un temps d'accueil spécifique a été mis en place en étroite collaboration avec le Foyer socioéducatif du collège, mais il semble que des contraintes réglementaires rappelées par le SICAT de la DASEN impose un encadrement par du personnel éducation nationale uniquement.

Ce point mérite d'être éclairci sans tarder afin de démarrer la prochaine rentrée en ayant pris les dispositions nécessaires (aide dans le cadre du projet éducatif isérois ?).

C'est un point qui met en évidence une incohérence institutionnelle alors que tout plaide pour la complémentarité des acteurs éducatifs. L'éducation des jeunes passe avant l'administration scolaire-centrée.

L'accueil du pôle jeunesse est en nette progression depuis ces dernières années, c'est le fruit du travail de l'équipe d'animation qui se régénère ses propositions auprès de ce public. Il faut noter ici que la proximité du local face au collège est un atout fort qu'il importe d'exploiter et de préserver.

Il convient que l'ensemble des partenaires travaillent encore plus en commun pour que tous les temps éducatifs des enfants et des jeunes soient complémentaires et cohérents, tout en respectant les champs de compétences des uns et des autres pour l'apprentissage formel, informel ou non-formel.

Modifications à partir de septembre 2016

Les modalités de participation aux E2C, tarifées au QF, ont été révisées sur la base de forfaits (1 à 4 jours) afin d'ajuster la fréquentation et inciter les familles à ne pas surconsommer une activité peu onéreuse (voir réduire l'inscription à plusieurs ateliers à la fois pour finalement n'en utiliser qu'un...). Sur 4 ateliers possibles par semaine, les enfants doivent obligatoirement participer à un atelier jeux et détente.

Un accueil de loisirs périscolaire a-t-il été déclaré à la DDCS ? oui non

Les accueils de loisirs périscolaires sont déclarés pour chaque tranche d'âge (maternel, élémentaire) sur les trois temps (matin, midi, et soirs).

Les taux d'encadrement ont-ils été assouplis (1 pour 14 pour les moins de 6 ans, 1 pour 18 pour les + de 6 ans) ? NON.

- sur tous les temps oui non
- sur certains temps (précisez) oui non
- pour certaines activités uniquement (précisez) oui non

Ces taux assouplis vous semblent-ils satisfaisants au regard de la qualité éducative des activités et de la sécurité des enfants ? Non. Cela ne permet pas de créer des conditions favorables à l'épanouissement des enfants, car les animateurs ne pourraient plus « se permettre » de proposer des activités trop complexes.

7 - Actions et activités mises en place au regard des objectifs

Il faut être attentif à proposer et organiser les temps et les actions pour permettre une plus grande disponibilité de l'enfant (temps de restauration suffisant, organisation des temps et des espaces pour diminuer la fatigabilité et permettre divers modes de fonctionnement : petits groupes ou grands groupes, activité libre ou encadrée... et veiller à proposer une offre diversifiée respectant les rythmes de l'enfant (besoins de repos, de temps calmes ou d'activités...). Éviter la suractivité.

Les activités tiennent-elles compte des valeurs éducatives du PEdT (*responsabilisation des enfants, autonomie, citoyenneté, etc.*) ? Oui.

Les activités proposées ont-elles pris en compte l'équilibre de la journée et les besoins des enfants
 oui non

Si oui précisez en quoi : les animateurs s'efforcent de proposer aux enfants des activités qui leur permettent de souffler ou de se reposer (petits jeux de table, lecture...), bien que certains enfants manifestent aussi le besoin de s'extérioriser. Certains soir des animations de type yoga ont été proposées. Il reste cependant encore des modalités sur lesquelles s'accorder selon les sites maternelles concernant la coordination des acteurs sur le temps de pause méridienne.

Les activités mises en place pour les **maternelles** ont-elles fait l'objet d'une réflexion et de modalités spécifiques ? oui non

Si oui précisez :

La présence concomitante des animateurs au moment de l'heure de sortie de la classe facilite le transfert de responsabilité à partir de la fin de classe et le début du temps périscolaire, notamment sur le temps méridien.

Le temps d'accueil transitoire (16h/16h30) est apprécié par tous (parents, enfants), autant en maternelle qu'en élémentaire.

Les activités ont-elles été menées en lien avec les équipes enseignantes et en cohérence avec les projets d'école ? oui non

Si oui de quelle manière ? Sinon quels sont les freins ?

- Il conviendrait de trouver des modalités pour mieux accorder les projets d'écoles en complémentarité avec les actions développées par les autres acteurs (associations, services de la commune...)
Éviter dans la mesure du possible les activités qui se superposent à la maternelle et dans d'autres contextes (par exemple les cadeaux de fête des mères réalisés en classe, puis en périscolaire, voire en centre de loisirs...), ne pas tendre systématiquement à une activité créatrice se finalisant par un objet fini...
- Les directeurs d'écoles élémentaires coordonnent les accueils de loisirs du soir. À ce titre, ils organisent l'action de l'ensemble des intervenants sur chacun de leur site et établissent le programme des ateliers sur les périodes suivantes, en lien avec le coordinateur des activités périscolaires. Mais cela n'implique par forcément que les supports pédagogiques soient convergeant, sauf pour quelques activités (par exemple travail sur l'écrit avec les tablettes, réalisation de mini scénarii...)

L'organisation des activités sur les différents temps de la journée et de la semaine de l'enfant est-elle satisfaisante pour les différents acteurs ? oui non

Alors que les avis convergent, il convient de faire coucher réellement les petits et les moyens dès 13 h pour un meilleur bénéfice de la sieste. C'est un point qui devra se réguler.

Des activités ont-elles été déplacées du temps scolaire vers le temps périscolaire ? oui non

Si oui, précisez lesquelles :

Une complémentarité des temps scolaires et périscolaires a-t-elle été mise en place concernant :

- L'éducation à la citoyenneté ? oui non
C'est à l'occasion du renouvellement du conseil municipal de jeunes tous les 2 ans que les écoles sont associées afin de permettre aux enfants de se présenter cette instance de représentation.
- Le parcours artistique et culturel ? oui non

En lien avec le pôle culturel de la commune, des projets sont mis en place (dans les écoles, sur les lieux culturels de la commune) : voyages lecture, animations à la bibliothèque, mois du graphisme, projet avec un établissement d'accueil de personnes handicapées (ESSTI), avec l'EHPAD.

Les transferts de responsabilité des enfants entre les temps scolaires et les temps périscolaires sont-ils satisfaisants ?

Une bonne coopération se fait entre les directeurs d'écoles, le service éducation, et LEJS pour assurer la meilleure circulation possible des informations pour éviter le risque de laisser un enfant seul dans la rue, ou à la porte de la maison.

Des outils ont-ils été mis en place (règlements, charte, etc.) ? oui non

Si oui, précisez :

Des listes quotidiennes sont fournies aux enseignants pour qu'ils sachent quels élèves doivent sortir de l'école (pour ceux qui ne mangent pas en restauration collective). Comme en maternelle, la présence concomitante des animateurs au moment de l'heure de sortie de la classe facilite le transfert de responsabilité à partir de la fin de classe et le début du temps périscolaire, notamment sur le temps méridien.

Le sas d'accueil (16h/16h30) permet aux parents qui ne veulent pas laisser leur enfant en atelier le soir de venir les récupérer comme auparavant. Cette formule est intéressante car elle évite une surcharge des ateliers, pour des besoins de garde qui ne seraient ainsi pas vraiment nécessaires.

Lors de l'inscription, un règlement intérieur est fourni à tous les parents, que ce soit pour le fonctionnement du périscolaire les matins ou les soirs, ou pour la restauration scolaire.

Une information est régulièrement faite vers les parents qui prennent trop souvent l'habitude de venir chercher leurs enfants en retard (voir pour les plus récalcitrants, un surcoût des frais occasionnés).

Si non, est-ce que cela vous semble utile et envisageable de le faire ? oui non

Modifications pour la période 2016/2019 (points 1 à 6) :

Le mode d'inscription aux activités :

A-t-il été satisfaisant (pour les familles, pour les structures d'accueil, pour les structures gestionnaires) ? Si non, pourquoi ? oui non

A-t-il permis à l'enfant de faire des choix ? oui non

Expliquer :

Les parents sont habitués à venir avec leurs enfants pour leur permettre de choisir les ateliers sur lesquels ceux-ci vont s'inscrire. De plus, ces ateliers « tournent » sur les 3 élémentaires. Les inscriptions pour les ateliers se déroulent maintenant dans chaque école élémentaire.

Des ajustements ont ils été nécessaires ? oui non

Si oui, précisez :

Accessibilité aux activités :

Bien souvent, et malgré le fait que chaque site propose en moyenne 6 à 8 ateliers différents à chaque période d'E2C, les parents s'empressent de venir pour être certains d'avoir le plus grand choix possible. Pour contrer cela, le règlement stipule la possibilité de suivre un même atelier qu'une seule fois afin que ce ne soit pas les mêmes enfants qui bénéficient des ateliers qui paraîtraient les plus avantageux ou intéressants.

Le ski du mercredi a du être réorganisé pour tenir compte de la tenue du temps d'enseignement le mercredi matin.

Le choix des activités peut s'élargir selon les compétences spécifiques que certains parents peuvent proposer : par exemple par la mise en place de cours de chinois, relaxation...

Les activités sont-elles payantes ? oui non

Si oui, la tarification se fait-elle au quotient familial ? oui non

Les E2C, les garderies maternelles et restauration scolaire sont facturées au QF, et selon le forfait choisi par les parents pour les accueils périscolaire maternels.

Le nombre d'enfants par famille est-il pris en compte ? oui non

Des parents font-ils état de difficultés financières pour inscrire leurs enfants ? Non, le tarif proposé pour les E2C est très bas.

Des mesures ont-elles été adoptées pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ?

oui non

Si oui, lesquelles ? Elles sont traitées au cas par cas.

- Par exemple lorsqu'un enfant se casse une jambe, et a besoin d'être aidé par un adulte pour se déplacer, dans ce cas, un animateur est dépêché dans ce sens pour le temps nécessaire.
- Il est arrivé que la commune recrute spécialement un surveillant de bain affecté à un enfant pour lui permettre de participer au cours de natation.
- Un encadrement renforcé est mis en place si un site accueille un enfant plus turbulent qu'à l'accoutumé...
- Les enfants inscrits en classe ULIS ont toutes les facilités pour s'inscrire en restauration ; pour ces enfants, comme pour ceux en PAI (apportant ou non leur repas tiré du sac), un animateur est prioritairement affecté à la table où mange l'enfant.
- Les animateurs du périscolaire (et extrascolaire) affectés à l'école accueillant la classe ULIS ont bénéficié d'une formation mise en place par la Caf
- La commune poursuit son plan d'investissement pour adapter les établissements scolaires en accessibilité intégrale (ascenseur à l'élémentaire Condorcet cette été, et l'année prochaine pour l'école Louis Armand). Au-delà de ces infrastructures lourdes, les écoles sont toutes adaptées (sanitaires PMR, pas de portes adaptés...).

Si non, quels sont les freins (trouver un encadrant, aspect financier, adaptation des locaux, etc.) ?

Même si la commune fait cet effort de façon ponctuelle selon les besoins, cela peut représenter un coût non prévu au budget communal

Les élèves en difficulté scolaire ont-ils la possibilité effective de participer aux TAP (selon la nature des horaires des APC) ? oui, au moins partiellement non

Expliquer :

Les APC sont organisés de façon à ne pas empiéter sur les ateliers (souvent entre 12h et 13 h30). Dans ce cas là l'enfant est inscrit à la restauration s'il ne l'est pas habituellement.

Le nombre de places dans les activités permet-il à tous les enfants de s'inscrire ? oui non

oui, tous les jours où il y a des activités périscolaires

oui, au moins une fois dans la semaine

non

Une attention particulière a-t-elle été portée aux enfants qui ne pratiquaient pas une activité à l'extérieur de l'école ? (questionnaire, priorité d'inscription, ...) oui non

Modifications pour la période 2016/2019 (points 7 et 8) :

La mise en œuvre des activités périscolaires a-t-elle posé des difficultés ? oui non

Si oui, de quels ordres ?

- Organisationnel oui non
- Matériel/financier oui non
- Réglementaire oui non
- L'obligation de l'agrément PMI, qui peut conduire à obtenir un agrément pour moins d'enfants en accueil de loisirs que l'effectif maximum d'une école...
- Pédagogique oui non
- En termes de transport oui non
- La commune ne peut se le permettre financièrement
- En termes de relations inter- professionnelles oui non
- Autre (préciser) oui non

La mise en œuvre du PEdT a-t-elle conduit la commune à investir dans de nouvelles infrastructures ? oui non

Si oui, lesquelles ?

- Construction d'un restaurant scolaire maternel permettant une activité polyvalente (restauration, animation) de cette extension (Priou).
- Réaménagements des salles cybercentre en salles d'activités polyvalentes.
- Agrandissement salle périscolaire à Condorcet.

Modifications à partir de septembre 2016 :

Réorganiser les missions des animateurs, enseignants, agent de service, agent d'entretien, dans la perspective de l'ouverture d'une classe, et par voie de conséquence, d'une utilisation renforcée de l'espace périscolaire (il s'agit donc plus d'une coordination des acteurs sur un même site).

Nombre d'enfants concernés par les activités éducatives périscolaires :

Nombre total d'écoliers :		Nombre total d'enfants participants :	
2013/2014		2013/2014	
Total maternelle	240	Participants maternelle	
		Régulier	matins : 116 midis : 123 soirs : 158
Total primaire	449	Participants élémentaire	
		Régulier	matins : 85 midis : 239 soirs : 389
2014/2015		2014/2015	

Nombre total d'élèves :		Nombre total d'enfants participants :	
Total maternelle	246	Participants maternelle	
		Régulier	matins : 120 midis : 119 soirs : 165
Total primaire	457	Participants élémentaire	
		Régulier	matins : 87 midis : 258 soirs : 396
Évolution de la fréquentation totale 2 ^{ème} année/1 ^{ère} année :			En progression
2015/2016		2015/2016	
Total maternelle	264	Participants maternelle	
		Régulier	matins : 126 midis : 132 soirs : 178
Total primaire	466	Participants élémentaire	
		Régulier	matins : 92 midis : 263 soirs : 410
Évolution de la fréquentation totale 3 ^{ème} année/2 ^{ème} année :			En progression

(à préciser éventuellement pour chaque école)

L'implication des familles et des jeunes :

Les familles et les habitants sont-ils invités à des temps forts ? (expositions, spectacles, animations autour du jeu...) oui non

Les parents peuvent-ils participer à certaines activités avec leurs enfants ? oui non

Accompagnement aux sorties ski, aux soirées jeux, soirées familles...

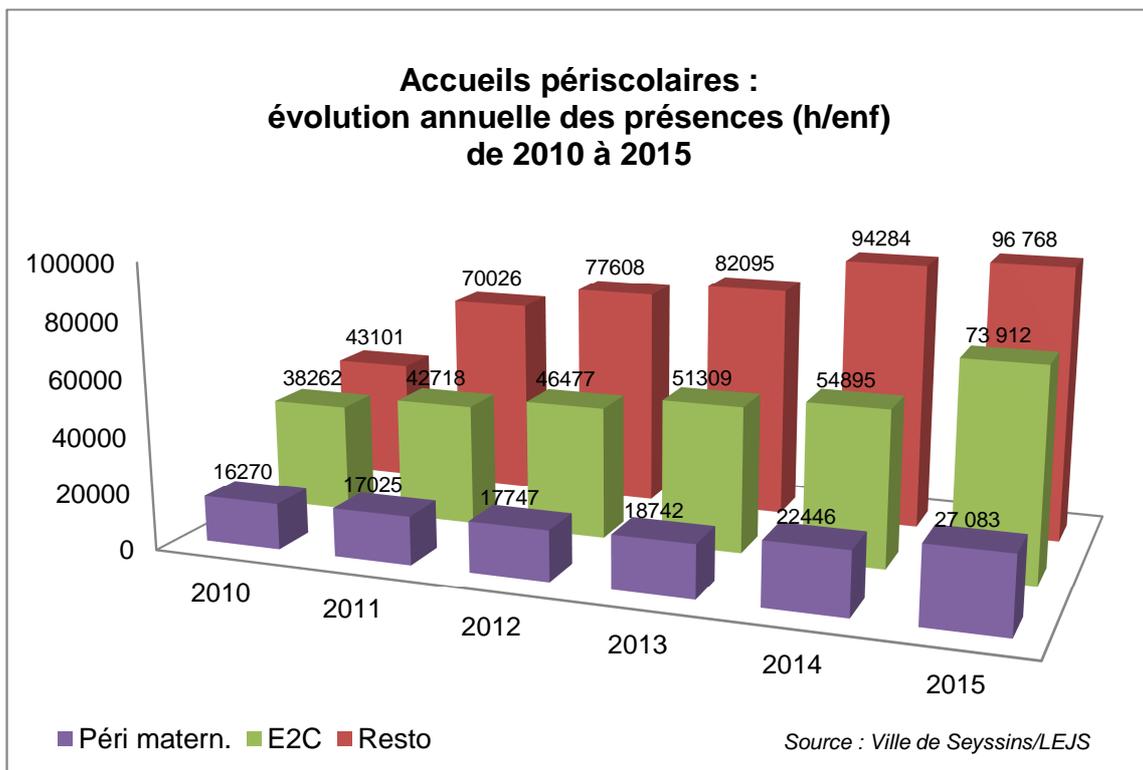
Des jeunes ont-ils été engagés en service civique sur des missions d'accueil et d'informations des familles (ou autre) ? oui non

Cette possibilité est à étudier. De même pour toutes les actions qui renforceraient la citoyenneté des jeunes, et la lutte contre les discriminations (en visant, pour cette dernière, le plus large public toutefois).

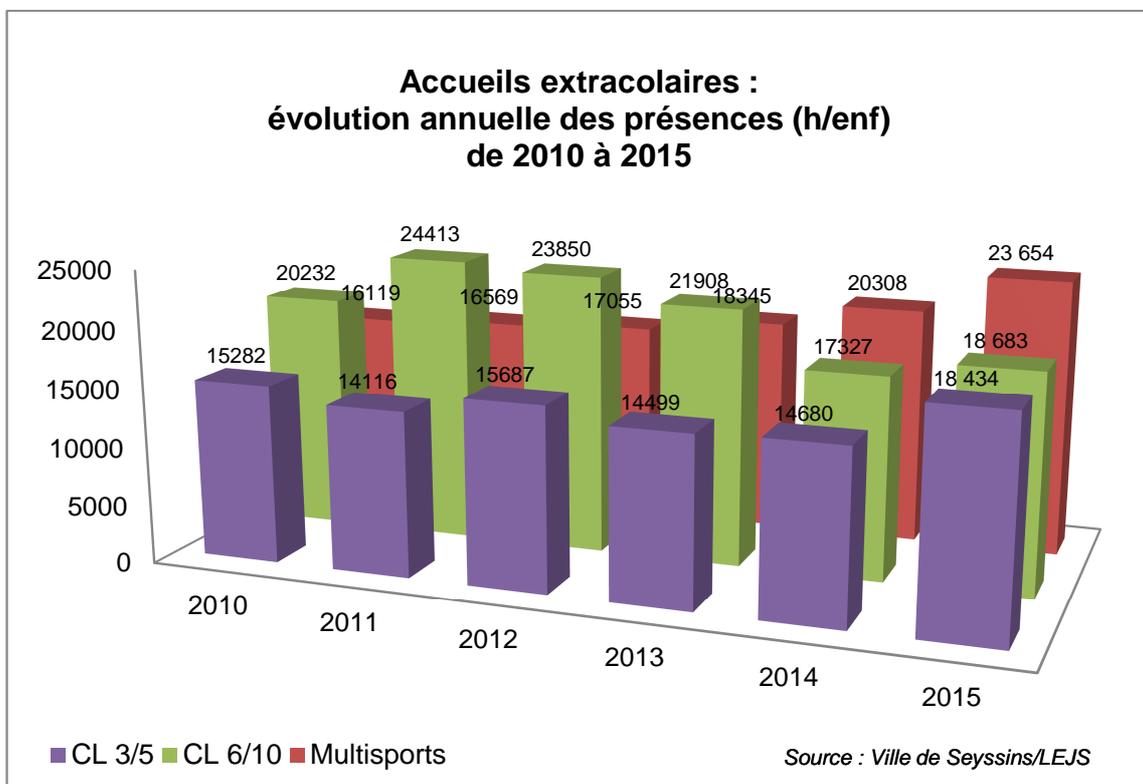
Graphiques présentant l'évolution des heures/enfant réalisées selon les types d'accueils

(En fin de paragraphe, un tableau récapitulatif de l'ensemble des données fournit des détails chiffrés sur les évolutions constatées, en heures réalisées et en pourcentages)

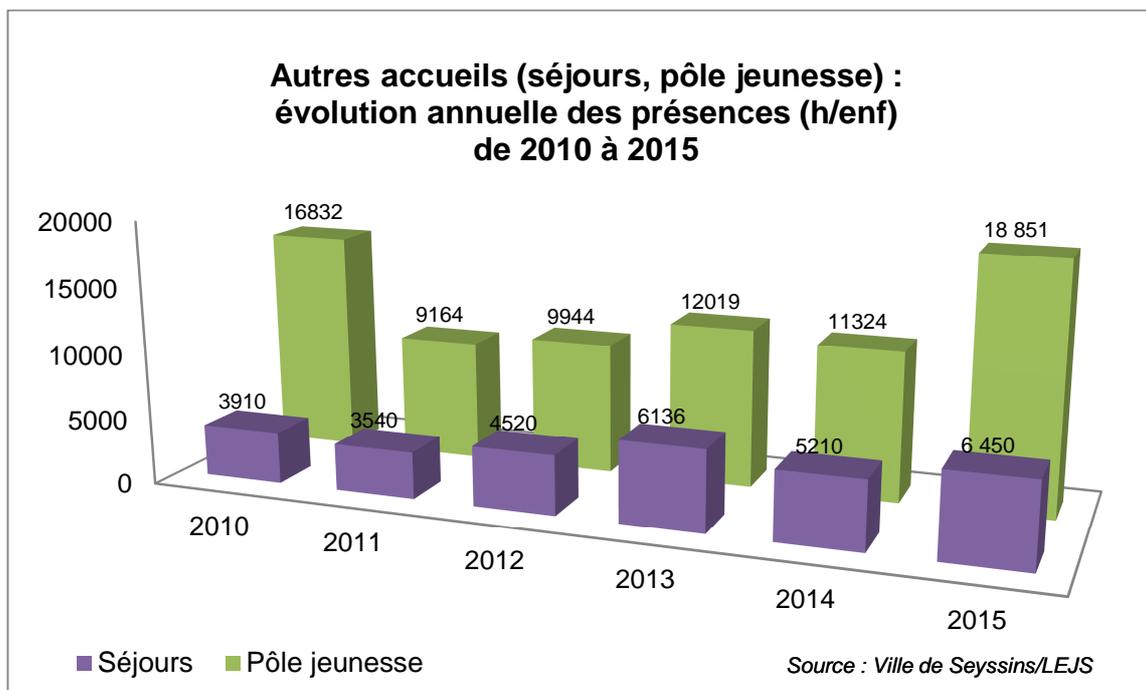
- 1) Accueils périscolaires : cela concerne les enfants de maternel les matins et les soirs, idem pour les élémentaires, et le temps méridien (- 6ans et + de 6 ans)



- 2) Accueils extrascolaires des petites et grandes vacances : centre de loisir maternel, centre de loisir élémentaire, et stages multisports



3) Accueils de jeunes : séjours (courts) et pôle jeunesse

**PEdT de la Ville de Seyssins : données chiffrées globales**

Total Annuel en heures selon les activités développées											
Année	Resto	E2C	Péri matern	CL 3/5	CL 6/10	Multispor ts	Séjours	Pôle jeunesse	Accomp scolarité	Total heures	Équivalent journée
2010	43101	38262	16270	15282	20232	16119	3910	16832	2340	172348	21544
Évolut° 10/09	-10%	5%	NS	39%	-1%	-17%	10%	36%	-10%	11%	11%
2011	70026	42718	17025	14116	24413	16569	3540	9164	3484	201055	25132
Évolut° 11/10	62%	12%	5%	-8%	21%	3%	-9%	-46%	49%	17%	17%
2012	77608	46477	17747	15687	23850	17055	4520	9944	3120	216008	27001
Évolut° 12/11	11%	9%	4%	11%	-2%	3%	28%	9%	-10%	7%	7%
2013	82095	51309	18742	14499	21908	18345	6136	12019	2392	227445	28431
Évolut° 13/12	6%	10%	6%	-8%	-8%	8%	36%	21%	-23%	5%	5%
2014	94284	54895	22446	14680	17327	20308	5210	11324	2132	242606	30326
Évolut° 14/13	15%	7%	20%	1%	-21%	11%	-15%	-6%	-11%	7%	7%
2015	96768	73912	27083	18434	18683	23654	6450	18551	2150	285985	35748
Évolut° 15/14	3%	35%	21%	26%	8%	16%	24%	66%	1%	18%	18%

Encadrement (ANNEXE B à remplir obligatoirement)

Avez-vous rencontré des difficultés pour l'encadrement des activités ? oui non

Si oui, de quelle nature (pour certaines activités, par rapport aux diplômes, la disponibilité, etc.) ?

Les intervenants ont-ils été associés à l'élaboration et au suivi du projet ? oui non

Les intervenants bénéficient-ils de temps de préparation et de réunion d'équipe ? oui non

Existe-t-il un coordinateur sur le territoire ? oui non

Un référent par école ? oui non

Notamment pour le temps méridien, et depuis février 2016, un directeur BAFD pour le site Blanche-Rochas Montrigaud, et à la rentrée 2016/2017, pour le site du Priou.

Avez-vous mutualisé certaines ressources ? oui non

Si oui, lesquelles ? Avec qui ?

Modifications pour la période 2016/2019 :

8 - Emploi et formation

La mise en place du PEdT a-t-elle conduit :

A de nouvelles embauches ? oui non

Le recrutement de personnel en plus est principalement lié à une augmentation des effectifs inscrits en périscolaire (effet de seuil), et au scindement des accueils du matin en sites maternels et en sites élémentaires (à l'origine, ces accueils pouvaient regrouper les maternels et les élémentaires mais l'augmentation progressive des enfants ne le permet plus).

Si oui, précisez combien, le nombre d'équivalent temps plein, le profil ?

Nouveaux personnels	Temps de travail en ETP	Fonction
2 directeurs BAFD		Directeur d'accueils de loisirs

La mise en place du PEdT a-t-elle conduit :

A des réorganisations du temps de travail de personnels déjà en place ? oui non

Personnels communaux affectés au PEDT	Temps de travail affecté au PEDT (en ETPT)	Fonctions
ATSEM	20 %	Animation périscolaire du matin
Agents d'animation recrutés à l'occasion	20 % à 40 %	Animation périscolaire matin, midi et soirs

Des formations ont-elles été suivies par les personnels communaux et intervenants des PEdT ?

Qualifiantes (BAFA, BAFD, BPJEPS, CQP périscolaire, etc.) ? oui non

2 agents communaux sont partis en formations BAFA

Intitulés des formations	Organismes de formation	Dates	Nombre d'heures	Nombre d'agents
BAFA stage de base	AROEVEN	Avril 2015		2
BAFA stage pratique	LEJS	Saison 2015/2016 et été 2015		2

Liste des annexes à joindre :

Obligatoires

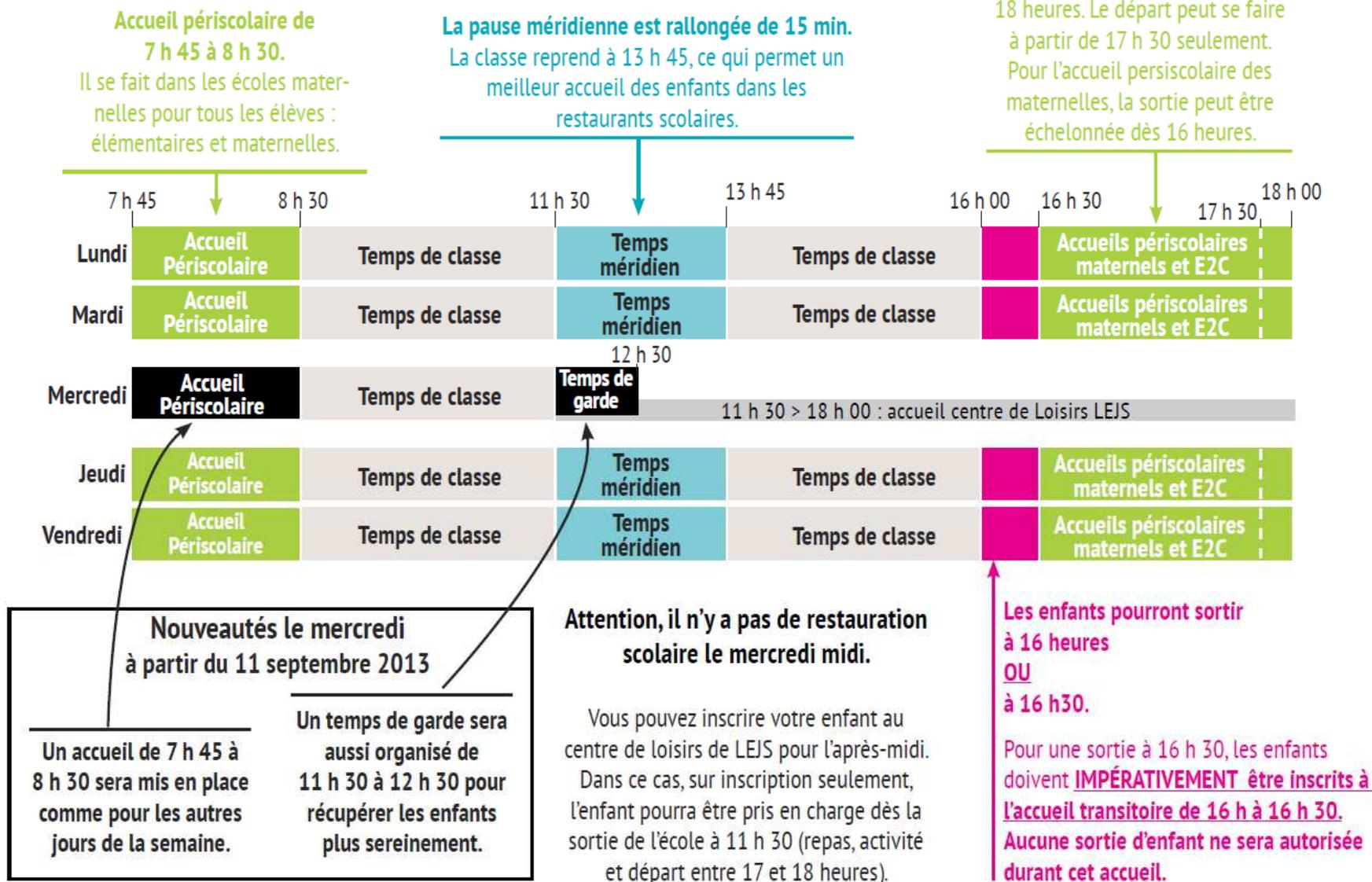
- Planning(s) du déroulement de la journée de l'enfant (faisant apparaître les temps scolaires, les temps de garderie et les temps d'activité périscolaire).
- Tableau récapitulatif des activités proposées et de l'encadrement (Annexes A et B)

Facultatives

- Comptes-rendus de réunions
- Documents d'information à destination des familles
- Charte d'engagements réciproques
- Règlement interne
- Documents utilisés pour l'évaluation locale

PEdT de la Ville de Seyssins : organisation du temps de l'enfant

NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT



(Nota : après la pause méridienne, les écoles sont ouvertes dès 13 h 35)

ANNEXE A

Grille d'évaluation des objectifs

Objectifs éducatifs visés	Actions et activités mises en place	Effets attendus	Résultats constatés	Perspectives envisagées
Développement des activités périscolaires	Accueils maternels 3 temps (matins, midi et soirs) Accueil élémentaires 3 temps (matins, midi et soirs)		En constante augmentation	Réfléchir à une meilleure polyvalence de certaines salles partagées
Accueils extrascolaires	Centres de loisirs maternels et élémentaires, petites et grandes vacances		Après une période de stabilisation, les effectifs commencent à remonter	
Accueil multisports	Séjours courts sans hébergement		En constante augmentation	Mixer les publics avec les enfants les plus grands du CdL
Actions vers la jeunesse	Pôle jeunesse, séjours		En forte augmentation	Élargir les partenariats collège, projet éducatif départemental, et PEdT (! locaux)
Citoyenneté	Conseil Municipal des Jeunes Conseil consultatif des jeunes		Baisse de la participation vers la fin de mandat Participation par pics, dépendants des jeunes concernés.	Poursuite du dispositif, réduire le nombre et le rythme des commissions enfants, trouver des accroches permettant de finaliser les projets sur la durée du mandat (2 ans).

ANNEXE B

Acteurs éducatifs chargés de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEdT (à décliner selon les activités ; si nécessaire, agrandissez le tableau ou le joindre en document annexe) :

Activités	Lieux	Qualification de l'intervenant (animateur, enseignant, parent, grand parent, artisan,... prestataire,...)	Diplômes	Statut salarié (bénévole, salarié)	Structure de rattachement pour les salariés (mairie, association,...)
Périscolaire maternels 3 temps (matins, midis & soirs)	4 écoles maternelles	Animateurs et référents de restaurants	BAFA BAFD	Salariés Agents FPT, dont ATSEM,	LEJS, Service EJS et agents mis à disposition de LEJS (+ ou - partiellement selon temps)
Périscolaire élémentaires 3 temps (matins, midis & soirs)	3 écoles élémentaires	Animateurs et référents de sites Éducateur des activités sportives (ETAPS)	BAFA BAFD Directeurs d'école	Salariés Directeurs d'école + enseignants	LEJS Service EJS et mis à disposition de LEJS (+ ou - partiellement selon temps) Éducation nationale
Coordonnateur du périscolaire		Rédacteur territorial	Master	Agent FPT Rédacteur	Mis à disposition de LEJS
Séjours courts, avec ou sans hébergement	Bâtiments municipaux (dont école & gymnases) & extérieurs	Animateurs permanents + vacataires	BAFA, BAFD, BPJEPS	Salariés	LEJS
Accueil de loisirs	Bâtiments municipaux (dont école)	Animateurs permanents + vacataires	BAFA, BAFD, BPJEPS	Salariés	LEJS

PEdT de la Ville de Seyssins : règlement des activités périscolaires du matin et du soir

LOISIRS ENFANCE JEUNESSE DE SEYSSINS

Règlement activités périscolaires 2015/2016



Sommaire

LEJS ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES	page 2
L'accueil périscolaire du matin	page 2
L'accueil périscolaire de fin de journée « maternelles »	page 2
Les E2C : l'accueil de fin de journée « élémentaires »	page 3
INSCRIPTIONS, TARIFS, FACTURATIONS	page 4
Les démarches	page 4
Les inscriptions	page 4
Les modifications	page 5
Les tarifs	page 5/6
La facturation et le mode de paiement	page 7
Contacts	page 8

LEJS : organisation des temps périscolaires

L'organisation des temps périscolaires est prise en charge par l'association Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins (LEJS) dont les objectifs concourent au Projet Educatif Territorial (PEDT) de la ville de Seyssins.

À ce titre, LEJS anime tous les temps de vie avant, entre ou après la classe, ainsi qu'aux vacances scolaires.

Comme pour toute association une adhésion est obligatoire : 20 € / an et par famille

L'accueil périscolaire du matin

DESTINÉ AUX ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Les enfants sont accueillis de 7 h 45 à 8 h 20 au sein de leur école par des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et des animateurs de LEJS. Les enfants de l'école élémentaire de Louis Armand sont accueillis à l'école maternelle. Ils peuvent arriver de manière échelonnée dans cette tranche horaire.

L'accueil périscolaire de fin de journée

DESTINÉ AUX ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLES

Il a lieu dans chaque école maternelle, de 16 h à 18 heures maximum.

Les parents ou un adulte habilité sont libres de venir chercher leur enfant à tout moment. Comme pour l'accueil du matin, ce sont les ATSEM et animateurs LEJS qui assurent ce temps d'accueil.

Les activités proposées sont de type « activités manuelles et culturelles, jeux et détente ».

Pour répondre à la demande des familles nous mettons en place depuis l'an dernier certains soirs des ateliers courts de découverte. Quelques thématiques sont proposées (conte, yoga, jeux et animations autour du livre, arts plastiques...).

Un accueil de 16h00 à 16h30 est possible pour les enfants des écoles maternelles

Les E2C : l'accueil de fin de journée

DESTINÉ AUX ENFANTS DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Ce service périscolaire spécifique aux élémentaires propose la découverte d'une activité scientifique, culturelle, sportive, de loisirs et de détente ou bien des ateliers jeux et leçons. L'ensemble du dispositif est déclaré en tant qu'accueil de loisirs auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports. Le directeur de l'école est le directeur de cet accueil de loisirs dans son établissement sous l'autorité de LEJS. Cet accueil est proposé aux enfants des écoles élémentaires de la commune, de 16 h jusqu'à 18 heures maximum

FONCTIONNEMENT

Les enfants sont pris en charge à l'école dès la fin de la classe et sont encadrés par des intervenants issus majoritairement des associations de la commune. Certains interviennent déjà au sein des structures municipales (restauration scolaire, accueil de loisirs ou dans les écoles). Ils ont tous des compétences reconnues : diplômes d'État, brevet d'État ou fédéraux, enseignant(e)s, BAFA... Les ateliers fonctionnent par périodes (cinq sur l'année scolaire) de sept semaines environ, soit un cycle entre chaque période de vacances scolaires. S'agissant d'activités de découverte avec une progression tout au long du cycle, il n'est pas possible de pratiquer plus d'une fois chaque atelier sur l'année, ni d'intégrer une activité en cours de cycle. Les groupes sont composés de quinze enfants au maximum pour les ateliers leçons et de quatorze ou dix pour les autres activités.

Attention: en cas d'inscription les 4 soirs de la semaine, obligation de choisir 1 soir l'activité jeux détente ou jeux et préparation aux leçons, afin qu'un maximum d'enfants puisse accéder aux différentes activités.

DÉROULEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

De 16 h 00 à 16 h 30 : récréation*

De 16 h 30 à 17 h 30 : atelier

De 17 h 30 à 18 heures : activité calme permettant le départ échelonné des enfants.

** Certains enfants quittent le dispositif dès 16h30 sous la responsabilité des familles et suivant une inscription spéciale.*

Un accueil occasionnel est possible pour cela, vous devez impérativement prévenir l'école et LEJS.

Inscriptions, tarifs, facturation et modes de paiement de l'accueil périscolaire

LES DÉMARCHES

Pour inscrire votre enfant en accueil périscolaire, E2C, vous devez impérativement constituer un dossier à LEJS (par la suite possibilité d'inscription par Internet sur le site www.lejs.org rubrique « inscription en ligne »).

Pour cela, vous devez :

1 Remplir la fiche d'inscription ainsi que la fiche sanitaire téléchargeables sur www.lejs.org
2 Fournir :

- un justificatif de domicile
- l'attestation CAF du quotient familial

Munissez-vous aussi du carnet de santé de votre enfant, il vous sera utile pour compléter la fiche sanitaire.

PÉRIODES D'INSCRIPTIONS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET E2C

Début des inscriptions le samedi 20 juin de 9 heures à 12 heures à LEJS et ensuite aux horaires de permanences à LEJS (cf. page 8). Les enfants seront accueillis dès le mardi 2 septembre.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Inscription par période (entre deux vacances scolaires) selon les besoins, cette dernière est modifiable jusqu'au dernier jour du mois précédant chaque période, d'un à quatre jours fixes par semaine selon le forfait choisi. Tout forfait commencé sera facturé. Vous pouvez cependant bénéficier d'un accueil occasionnel.

E2C

L'enfant est inscrit par période pour une, deux, trois ou quatre activités par période. À partir du samedi 20 juin, inscription pour les deux premières périodes de septembre à décembre 2015. Pour les périodes suivantes, les modalités d'inscription vous seront communiquées par le biais de l'école et sur le site Internet de LEJS.

LES MODIFICATIONS

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les modifications exceptionnelles (absence, ou présence supplémentaire pour un enfant déjà inscrit) sont à signaler à l'école et à LEJS.

Même s'il reste exceptionnellement en accueil périscolaire, votre enfant doit avoir un dossier d'inscription.

Les ajouts se font jusqu'au jeudi précédant la semaine d'inscription.

Les retards

Nous rappelons que l'accueil de loisirs du soir se termine à 18 h 00. Tout retard, qui ne serait être qu'exceptionnel, sera facturé selon la décision du conseil d'administration de l'association LEJS :

- 5 euros la première demi-heure et 10 euros ensuite.

 Attention, à partir de 3 retards sur une même période, votre enfant ne sera plus accepté sur les activités périscolaires du soir.

Les tarifs 2015-2016

Les tarifs de l'accueil périscolaire pour les maternelles et élémentaires se calculent en fonction du quotient familial (QF) notifié par la caisse d'allocations familiales (CAF).

Dans le tableau de la page suivante, le tarif indiqué correspond à un jour par semaine pour une période (entre deux vacances scolaires). Si vous souhaitez plusieurs jours dans la semaine, il suffit de multiplier le prix par le nombre de jour.

Exemple: Mon enfant reste au périscolaire le lundi et le jeudi, soit 2 jours. Je multiplie par 2 le tarif indiqué dans le tableau en fonction de mon QF. Il n'est pas possible de changer les journées en cours de période.

5

Tarifs 2015/2016

Maternel pou1 jour/ semaine pour une période				
QF min	QF max	Matin	16h/16h30	Soir Mater
0	299	3,0€	5,1€	6,2€
300	449	3,6€	5,2€	7,2€
450	599	4,2€	5,3€	8,4€
600	749	4,9€	5,4€	9,8€
750	899	5,2€	5,5€	10,5€
900	1049	6,0€	5,6€	11,9€
1050	1199	6,1€	5,7€	12,3€
1200	1349	7,0€	5,8€	14,0€
1350	1499	7,2€	5,9€	14,5€
1500	1649	7,6€	6,0€	15,1€
1650	1799	7,7€	6,1€	15,3€
1800	1949	7,8€	6,2€	15,5€
1950	2099	7,9€	6,3€	15,7€
2100	2249	8,0€	6,4€	15,9€
2250	2399	8,1€	6,5€	16,1€
2400	2549	8,2€	6,6€	16,3€
2550	2699	8,3€	6,7€	16,5€
2700	2849	8,4€	6,8€	16,7€
2850	2999	8,5€	6,9€	16,9€
3000	3149	8,6€	7,0€	17,1€
3150	3299	8,7€	7,1€	17,3€
3300	3449	8,8€	7,2€	17,5€
3450	3599	8,9€	7,3€	17,7€
3600	3749	9,0€	7,4€	17,9€
3750	3899	9,1€	7,5€	18,1€
3900	4049	9,2€	7,6€	18,3€
4050	4199	9,3€	7,7€	18,5€
4200	4349	9,4€	7,8€	18,7€
4350	4499	9,5€	7,9€	18,9€
4500	4649	9,6€	8,0€	19,1€
4650	4799	9,7€	8,1€	19,3€
4800	4949	9,8€	8,2€	19,5€
4950	5099	9,9€	8,3€	19,7€
5100	5249	10,0€	8,4€	19,9€
5250	5399	10,1€	8,5€	20,1€
5400	5549	10,2€	8,6€	20,3€
5550	5699	10,3€	8,7€	20,5€
5700	5849	10,4€	8,8€	20,7€
5850	5999	10,5€	8,9€	20,9€
6000	¥	10,6€	9,0€	21,1€

6

Pour le soir les enfants des écoles élémentaires ont 3 possibilités d'inscriptions :

- **Accueil de 16h à 16h30**
- **Accueil E2C de 16 h à 18h.** Le tarif des E2C concerne une période d'activité (soit une période entre deux vacances scolaires).
- **Accueil occasionnel : 2€**

La grille des tarifs au quotient est présenté dans le programme E2C de chaque école élémentaire

LA FACTURATION ET LE MODE DE PAIEMENT

Une facture vous sera remise lors de votre inscription. Elle concernera l'ensemble des Services du périscolaire auxquels l'enfant sera inscrit.

Le paiement se fait par espèces, chèques vacances ou par chèque bancaire ou postal et adressé avec le talon de la facture à :

**Loisirs Enfance Jeunesse (LEJS)
8, rue Joseph-Moutin 38180 Seyssins**

DÉCLARATION DES FRAIS DE GARDE

Conformément aux lois des finances et aux articles 199 et 200 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la déclaration des frais de garde s'applique aux familles dont les deux parents ont un emploi et dont l'enfant a moins de 6 ans au 1er janvier de l'année. Pour la restauration, la part « garde d'enfant » est de 39% à déduire du montant cumulé des factures de restauration de l'année.

Loisirs Enfance Jeunesse de Seyssins

BP 14 - 8, rue Joseph Moutin
38180 SEYSSINS

Téléphone : 04 76 96 70 31

E-mail : secretariat@lejs.fr
www.lejs.fr

Le secrétariat de LEJS est ouvert :

Mardi et Jeudi de 16h00 à 18h30
Mercredi de 10h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00
Vendredi de 16h00 à 18h00

PEdT de la Ville de Seyssins : règlement des activités périscolaires méridiennes



RÈGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE 2015 - 2016



CONTACTS

Service éducation
Tél. 04.76.70.39.29
restauration.scolaire@mairie-seyssins.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17 heures

Les écoles sont ouvertes de
8h20 à 11h30 et de 13h35 à 16h00
pour le temps scolaire



LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Compte tenu de la capacité maximale d'accueil des restaurants, les enfants peuvent déjeuner au restaurant tout au long de l'année scolaire :

plusieurs jours par semaine :

- ✚ les enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle ou sont en recherche d'emploi et habitent la commune, sauf cas particuliers vus avec le service.

un seul jour par semaine :

- ✚ les enfants dont l'un des deux parents ne travaille pas et n'est pas en recherche d'emploi,
- ✚ les enfants bénéficiant d'une dérogation scolaire.

Attention, le jour sera attribué par le service éducation en fonction des places disponibles du restaurant. Toute situation particulière pourra être étudiée.

Dans ces deux derniers cas, le jour de restauration sera attribué définitivement en fonction des places disponibles du restaurant. La réponse sera donnée par courrier, la deuxième semaine après la rentrée des classes.

Attention, ces enfants ne pourront déjeuner en restauration collective qu'à partir du 14 septembre 2015.



1

LES MODIFICATIONS

La commune a mis en place un système de modification accessible 24h/24 par le biais d'un service par internet.

Après votre inscription en mairie, nous vous communiquerons l'identifiant de votre enfant qui vous permettra ensuite de modifier vous-même et très facilement le ou les jours de fréquentation : annulation de repas, journée supplémentaire si vous y avez droit...

Attention, la modification ne sera validée que si vous respectez les contraintes.

Prévenir au plus tard :

Vendredi avant 10 heures concernant le repas du lundi suivant,

Lundi avant 10 heures concernant le repas du mardi suivant,

Mercredi avant 10 heures concernant le repas du jeudi suivant,

Jeudi avant 10 heures concernant le repas du vendredi suivant.

Faute d'annulation d'un repas dans les délais indiqués ci-dessus, le repas sera facturé. La présentation d'un certificat médical n'annulera pas le paiement d'un repas.

Il est toujours possible d'appeler directement le service restauration.

Aucune annulation ne sera prise en compte à l'école ou au restaurant scolaire.

Attention, pensez aux jours où la mairie est fermée (jours fériés...) et prévoyez de transmettre les modifications le jour d'avant.

En cas d'absence d'enseignants, de voyages scolaires, de conférences pédagogiques, de mouvement de grève, l'école de votre enfant prévient elle-même le service éducation. Dans ces cas, les repas des enfants des classes concernées sont annulés et ne seront pas facturés. Si votre enfant devait malgré tout déjeuner en restauration collective, vous devrez le signaler au service éducation afin qu'un repas lui soit commandé. Vous devez informer l'enseignant de votre enfant via le cahier de liaison.



2

LES MENUS

Les menus, composés par le diététicien de notre fournisseur de repas, sont consultables sur les panneaux d'affichage des écoles, des restaurants scolaires ou sur le site Internet de la mairie, à la rubrique « restauration scolaire » : <http://www.mairie-seyssins.fr>.

Des repas à thèmes sont organisés durant l'année scolaire.

A noter : le pain de la restauration scolaire est désormais bio et local (la boulangerie L'Épi Lianne, boulangerie du centre, fournisseur du pain bio, livre les 4 restaurants chaque matin).

LES RÈGLES DE VIE

Les enfants se conforment aux règles de vie en collectivité ; ils doivent en particulier :

- ✚ respecter le personnel d'encadrement et les consignes,
- ✚ avoir un comportement compatible avec la vie en collectivité,
- ✚ prendre garde à ne pas détériorer le matériel.

En cas de non respect de ces règles élémentaires, des sanctions graduelles pourront être appliquées.

Dès le CP, les enfants participent au débarrassage de la table. Afin de développer le goût des enfants, ceux-ci sont incités à goûter à tout.

LES ALLERGIES ET TRAITEMENTS MEDICAUX

Pour toute allergie nécessitant l'administration de médicament, un projet d'accueil individualisé (PAI) devra être mis en place avant toute admission en restauration scolaire (rencontre entre parents, médecin scolaire, enseignant et responsables de la restauration, LEJS et mairie).

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, il est impératif de le mentionner sur la fiche sanitaire, en donnant le plus d'informations possibles sur les manifestations et les risques.

Les médicaments

Afin d'éviter tout transit de médicaments par les enfants, si votre enfant a une maladie chronique qui nécessite un traitement régulier, il est impératif que vous remettiez les médicaments, une autorisation des parents pour l'administration des dits médicaments ainsi que l'ordonnance aux enseignants, qui les transmettent aux animateurs de la restauration.

3

LES TARIFS

Les tarifs de la restauration scolaire sont déterminés en fonction du quotient familial (QF) notifié par la caisse d'allocations familiales (CAF), et du lieu de domiciliation des parents. Il est nécessaire qu'au moins un des deux parents habite la commune de Seyssins et que les justificatifs soient fournis pour que le tarif au QF soit appliqué.

Le tarif de la restauration scolaire collective est applicable au premier enfant, le second enfant bénéficie de la tranche immédiatement inférieure et ainsi de suite pour les suivants.

En cas de changement de situation, les tarifs pourront être revus dès lors que les justificatifs auront été transmis au service éducation. En aucun cas une rétroactivité ne pourra être appliquée.

Attention, en l'absence du QF, le tarif maximum sera appliqué systématiquement.

LA FACTURATION ET LE MODE DE PAIEMENT

Une facture vous sera envoyée chaque mois à votre domicile. Si plusieurs enfants sont concernés, vous recevrez une facture unique. Veillez à régler votre facture avant la date limite de paiement afin d'éviter tout rappel ou mise en recouvrement par le percepteur. Le paiement peut se faire soit en ligne (TIP), soit par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de M. le Trésorier principal de Fontaine et adressé avec le talon de la facture à :

Trésorerie principale de Fontaine
2, boulevard Paul Langevin
BP 47
38601 Fontaine Cedex



En cas de désaccord sur le montant, il est impératif de contacter le service éducation : les parents ne sont pas autorisés à modifier le montant.



Passée l'échéance de paiement, les réclamations devront être adressées dans un délai de 2 mois à la Trésorerie Principale de Fontaine (voir adresse ci-dessus). Après cette date, aucune rectification ne pourra être acceptée.

En l'absence du quotient familial de la CAF, un quotient familial sera calculé sur le même mode de calcul que la CAF (QF = 1/12^{ème} des revenus avant abattements fiscaux de l'année n-1 + le montant des prestations familiales du mois de la demande) / nombre de parts). Les justificatifs devront être fournis.

	<p>La ville de Seyssins et l'association Loisirs Enfance Jeunesse de Seyssins oeuvrent ensemble pour assurer un service de qualité le plus sécurisant possible pour vos enfants. L'ensemble des activités périscolaires, dont la restauration, bénéficie d'un soutien de la Caf de l'Isère</p>	
---	--	---

4